

PROCES-VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2011

Le vingt-neuf septembre deux mil onze à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Chantal BELLIN, Marie-France COTTET, Guillaume FAVIER, Valérie GEYNET, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Marie-Catherine LAMIRAL, Nathalie MARGAIN, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Jacky RAVAZ, Fabienne RETY, Chantal REY, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Denise CORTEY à Colette GREPAT, Sébastien DREVET à Gilbert MERGOUD, Emmanuel GUTIERREZ à Jacky RAVAZ, Roger MORNEY à Jean-Charles PASTORINO, Marie-Thérèse PASTORINO à Maryvonne SARAMITO, Joao SANTOS à Alain SOCIE.

Etait absent et excusé : Yvon THENAULT.

Date de convocation : Jeudi 22 septembre 2011

Les Conseillers présents, soit 20 représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de trois secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Colette GREPAT, Philippe GUYON et Jacky RAVAZ. Ces derniers acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 7 juillet 2011

VOTE		
POUR : 23	CONTRE : 0	ABST. : 3
		<ul style="list-style-type: none"> - Raymond HERBEPIN - Marie-Cath. LAMIRAL - Maurice NICOLAS

- *Affichage des délibérations le 8 juillet 2011 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 8 juillet 2011 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission du procès-verbal de séance aux conseillers par mail le 8 septembre 2011 et par courrier le 8 septembre 2011 pour les conseillers dépourvus de messagerie électronique.*

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 29 septembre 2011

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 7 juillet 2011
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 29 septembre 2011

I. ASPECT FINANCIER

- 2011-6-1 Attribution de subventions aux associations
 2011-6-2 Reversement de subventions au Centre socioculturel Intercommunal Jean Bedet
 2011-6-3 Signature d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre – Reconstruction de la caserne de gendarmerie
 2011-6-4 Cession d'un bâtiment administratif - HEXCEL REINFORCEMENTS
 2011-6-5 Décision modificative budgétaire n°2 – Budget général
 2011-6-6 Participation de la SEMCODA au capital de la SEM 4 V en Savoie

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

- 2011-6-7 Rapport 2010 - Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets
 2011-6-8 Rapport de gestion 2010 - SEMCODA

III. PERSONNEL COMMUNAL

- 2011-6-9 Modification de postes – Filière administrative

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoir depuis le Conseil municipal du 25 mai 2011
- Cérémonie du 11 Novembre
- Communauté de Communes du Pays des Couleurs – Réflexion relative aux piscines

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER**2011-6-1 Attribution de subventions aux associations**

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions validées par la commission finances du 15 septembre 2011 telles que présentées ci-dessous :

Associations	Voté 2010	Réalisé 2010	Proposition 2011
CULTURE			
Artistes Avenirants	200,00	200,00	200,00
Atelier TA3	250,00	250,00	250,00
Croqueurs de Pommes	50,00	50,00	50,00
Ecole Musique Avant Pays Savoyard	1 377,00	1 377,00	816,00
Groupe d'études historiques	200,00	200,00	200,00

Associations	Voté 2010	Réalisé 2010	Proposition 2011
Groupe d'études historiques (comice)			300,00
Synfonia	700,00	700,00	700,00
Alta Voce			100,00
DIVERS			
Amicale du Personnel (arbre de Noël)	1 300,00	1 300,00	1 435,00
Amicale du Personnel	340,00	340,00	340,00
FNACA	110,00	110,00	110,00
Les Amis de la batteuse (comice)			300,00
Club des Auteurs techniques d'invention Sud Est (comice)			300,00
Méli mélo (comice)	300,00	300,00	300,00
Saint Julien (comice)	300,00	300,00	300,00
U.M.A.C.	130,00	130,00	130,00
ChrisMar Anim (subvention exceptionnelle)			1 500,00
SCOLAIRE			
D.D.E.N. (section Les Avenières)	80,00	80,00	80,00
Sou des Ecoles BUVIN	100,00	100,00	100,00
SOCIAL			
A.D.M.R.	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Donneurs de sang (comice)	300,00	300,00	300,00
Secours catholique (comice)			300,00
SPORTS			
Aikido	230,00	230,00	230,00
UB2A (Basket)	700,00	700,00	700,00
Club de ski	800,00	800,00	800,00
Club nautique	100,00	100,00	100,00
Cyclotouristes Avenières Morestel	200,00	200,00	200,00
H.O.C. annuelle	1 600,00	1 600,00	1 600,00
H.O.C. nettoyage	1 525,00	1 525,00	1 525,00
H.O.C. subv except Coupe de l'Isère	500,00	500,00	500,00
Judo Club	700,00	700,00	700,00
Les Av'es (Avenières escalade)			150,00
Rand Aves			100,00
CENTRE SOCIAL JEAN BEDET :			
Action Jeunes	12 300,00	12 300,00	12 300,00
Action jeunes intercommunale (compens CCPC)	7 667,00	7 667,00	7 667,00
Actions jeunes - financement de postes			5 000,00
Comice2011			300,00
Fête de la Musique			970,00
Garderie périscolaire du midi			1 500,00
Garderie périscolaire du matin			500,00
Garderie périscolaire de Buvin			500,00
Halte garderie fonctionnement	6 800,00	6 800,00	6 800,00
Halte garderie (ménage)	5 225,00	5 225,00	5 610,00

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Alain SOCIE précise qu'il y deux enveloppes budgétaires pour les subventions accordées aux associations, l'une pour les demandes de subvention de fonctionnement, l'autre pour l'aide exceptionnelle au projet.

Chantal REY explique que « ChrisMar Anim » est une association créée pour l'organisation d'une manifestation le 8 décembre (installation de 15 pagodes dans la ville). Les 1500 € sont une subvention prévisionnelle qui sera versée en fonction des résultats de l'animation. Si l'association équilibre les comptes suite à cette manifestation, la subvention ne sera pas versée. Si elle a un déficit, la subvention correspondra au montant du déficit, sachant que le versement de la Commune sera plafonné à 1500 €. Les animations commerciales du 8 décembre étaient organisées d'habitude par l'Union Commerciale des Avenières. Or, comme l'UCA est en sommeil, l'Office de Tourisme prépare cet événement en partenariat avec « ChrisMar Anim ». En plus, l'Office de Tourisme organise un concours de sapins décorés pour les associations.

Jacky RAVAZ demande si « ChrisMar Anim » est constituée de commerçants des Avenières.

Chantal REY répond que oui.

Jacky RAVAZ dit qu'il y en a qui ont envie de faire quelque chose.

Chantal REY précise qu'effectivement, ce sont plusieurs commerçants des Avenières qui ont préparé ce projet. Ce sont eux qui sont venus demander de l'aide.

Alain SOCIE fait observer que le fonds d'aide au projet exceptionnel créé par la Commune servira à encourager de nouvelles initiatives.

Chantal REY ajoute que la présidente de cette association est Mme JACQUELIN de la Mercerie, le Trésorier M. NADAU, l'Opticien. Les propriétaires des magasins VERT BAMBOU, La nouvelle coiffeuse installée route du du Viennay en font également partie. L'association a contacté tous les commerçants des Avenières pour faire une large publicité. Elle a obtenu 23 réponses. Sous les pagodes seront installés des artisans commerçants mais pas les commerçants des Avenières eux-mêmes. Il reste 3 ou 4 pagodes qui ne sont pas encore réservées.

Alain SOCIE informe que la Commune peut étudier les demandes de subventions exceptionnelles jusqu'à la fin de l'année. Pour ce faire, il suffit de compléter un dossier à retirer en mairie.

Philippe GUYON demande pourquoi il manque des subventions en 2010 pour le Centre social.

Le Maire répond qu'il y a des évolutions et notamment le recrutement du directeur directement par le centre..

Alain SOCIE ajoute qu'en 2010, il n'y avait pas de déficit pour certaines activités. L'année 2011 est une année de transition avec une remise à plat des comptes analytiques.

Jacky RAVAZ demande pourquoi ne figure dans le tableau ci-dessus que le Sou des écoles de Buvin.

Alain SOCIE répond que toutes les associations n'ont pas rendu leurs dossiers.

Nathalie MARGAIN précise que toutes les assemblées générales n'ont pas encore eu lieu.

Alain SOCIE propose d'étudier jusqu'à début décembre les dossiers de demande de subvention sachant que le dernier conseil municipal a lieu le 13 décembre 2011.

2011-6-2 Reversement de subventions au Centre socioculturel Intercommunal Jean Bedet

Par convention, la Commune s'est engagée à reverser au Centre socioculturel Intercommunal Jean Bedet, les subventions C.A.F. (Contrat Enfance Jeunesse volet Petite enfance et volet Jeunesse, et Relais Assistantes Maternelles).

	Montant voté en 2011	Règlement 2011	Proposition complémentaire 2011
Contrat Enfance Jeunesse volet Petite enfance (<i>régularisation année précédente</i>)	15 000.00 €	15 000.00 €	5 000 .00 €
Contrat Enfance Jeunesse volet Jeunesse (<i>régularisation année précédente</i>)	10 000.00 €	10 000.00 €	10 200.00 €
Relais Assistantes Maternelles (<i>année en cours</i>)	3 000.00 €	3 000.00 €	2 000.00 €
TOTAL	28 000.00 €	28 000.00 €	17 200.00 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à reverser ces subventions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Le Maire expose le principe de reversement qui consiste pour la Commune dans un premier temps, à avancer l'argent de Caisse d'Allocations Familiales au Centre social, puis dans un deuxième temps régulariser ces montants une fois que les subventions de la CAF ont été perçues.

2011-6-3 Signature d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre – Reconstruction de la caserne de gendarmerie

Par délibération en date du 15 juin 2010, le Conseil municipal a désigné comme maître d'œuvre de l'opération *Reconstruction de la caserne de gendarmerie* l'équipe conduite par le Cabinet GUERZOU, architecte mandataire. Le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre a été fixé à 216 582.50 € HT.

A la demande du maître d'ouvrage et suivant le dossier de l'avant-projet définitif, le coût prévisionnel définitif des travaux est ramené à la somme de 2 162 467 € HT au lieu de 2 057 520.01 € HT. S'agissant d'une modification de prestations acceptée ou proposée par le maître d'ouvrage, il convient d'appliquer le dernier alinéa de l'article 3-1-2-1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières et de modifier par avenant n°1 le marché de maîtrise d'œuvre comme suit:

- Montant du marché initial : 216 582.50 € HT
- Montant de l'avenant n° 1 : 675.32 HT
- Le forfait définitif de rémunération est porté à 217 257.82 € HT soit une augmentation de 0.31 %.

- Répartition des honoraires entre les membres de l'équipe :

Cabinet GUERZOU (architecte mandataire)	128 086.02 € HT
Cabinet GUERZOU (économiste)	31 884.85 € HT
PLANTIER (BET Structure)	26 358.81 € HT
ITF (BET Fluides)	30 928.14 € HT
<i>TOTAL</i>	217 257.82 € HT

Le Maire propose de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer l'avenant et tous documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABST. : 2 - Jacky RAVAZ + pouvoir d'E. GUTIERREZ

Philippe GUYON souhaite savoir si les travaux ont déjà commencé.

Le Maire répond que les travaux de construction du bâtiment n'ont pas encore commencé. Seuls les travaux d'aménagement des abords de la future caserne ont été réalisés pendant l'été car il y avait un mouvement important de camions. Il était alors préférable de faire cela pendant les vacances scolaires. La consultation des entreprises va être lancée prochainement. Les travaux devraient commencer au premier trimestre 2012. Un bulletin d'information sera fait pour donner davantage de précisions sur ce projet.

Le Maire précise que dans la caserne de gendarmerie actuelle, un appartement présente des signes forts d'humidité et risque d'être classé insalubre. La construction d'une nouvelle gendarmerie est largement justifiée compte tenu de l'état actuel du bâtiment.

2011-6-4 Cession d'un bâtiment administratif - HEXCEL REINFORCEMENTS

Pour agrandir l'un de ses centres de recherches, l'entreprise HEXCEL REINFORCEMENTS souhaite acquérir le bâtiment administratif situé dans la zone des Nappes sur les parcelles cadastrées : section B, n°403 de 975 m² et n°3138 de 5 275 m².

Après avis du service des Domaines en date du 25 juillet 2011, le Maire propose de céder ces deux parcelles à l'entreprise HEXCEL REINFORCEMENTS au prix de 220 000 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Le Maire informe que l'entreprise HEXCEL a l'ambition d'étendre son laboratoire de recherche aux Avenièrès. Elle tient à construire elle-même.

2011-6-5 Décision modificative budgétaire n°2 – Budget général

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2011.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
-----------------------	-----------------	-----------------

6065-321	Livres disques	375 €	
7062-321	Redevances et droits à caractère culturel		375 €
	Total	375 €	375 €
Investissement		Dépenses	Recettes
	Op n° 217 : Réserves foncières		
024-217-01	Cession propriétés		220 000 €
	Op n° 289 : Aménagement route du Jalérieu		
1641-289-01	Emprunt		-222 000 €
13251-289-01	Subvention d'investissement CCPC		112 000 €
	Op n° 300 : Route des Bourbes		
2315-300-822	Installations aménagements	110 000 €	
	Total	110 000 €	110 000 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABST. : 2 - Jacky RAVAZ + pouvoir d'E. GUTIERREZ

Le Maire présente le projet d'aménagement de la route des Bourbes. Le projet était prêt depuis 2010 mais il a été différé car la Commune n'avait pas les moyens de le financer. Deux éléments sont venus relancer ce dossier : l'arrivée de recettes complémentaires et les dégâts causés par les violents orages qui ont sévi cet été.

Nathalie MARGAIN ajoute que les gens roulent très vite route des Bourbes.

Le Maire répond que les futurs aménagements prévoient de rétrécir la voie notamment par la création de caniveaux et d'une bande piétonne.

Alain SOCIE signale que ces travaux ne vont pas régler toutes les situations, surtout en cas de gros orages. Il faudra envisager de détourner une partie des eaux pluviales du Viennay par le chemin des Mésanges.

Jacky RAVAZ demande à quoi correspondent les 112 000 € inscrits au budget.

Alain SOCIE précise que cette somme est affectée aux travaux d'aménagement du cheminement doux de la route du Jalérieu.

Jacky RAVAZ demande si les travaux de la route des Bourbes vont améliorer l'écoulement des eaux pluviales dans ce quartier.

Le Maire répond que les travaux auront un effet positif. Pour autant, tous les problèmes ne seront pas résolus en cas de violents orages notamment. Le secteur comprend encore beaucoup de réseaux unitaires. L'inconvénient, c'est que cela amène beaucoup d'eau dans la station d'épuration, qui a du mal à traiter cet afflux. Beaucoup d'habitations évacuent encore leurs eaux pluviales dans les eaux usées, et cela en dépit de la construction de séparatifs.

Jacky RAVAZ signale qu'il s'abstient de voter de façon générale sur les questions budgétaires et non en particulier sur l'aménagement de la route des Bourbes.

Le Maire rappelle que la Commune est actionnaire de la SEMCODA et qu'en vertu des dispositions de l'article L. 1524-5 (15^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales, toute prise de participation de la SEMCODA dans une société commerciale même s'il s'agit d'une société d'économie mixte doit être autorisée préalablement par les communes actionnaires, aujourd'hui au nombre de 124.

La SEMCODA intervient depuis plusieurs années en Savoie. En effet, de nombreuses communes de la Savoie ont fait appel à elle pour les assister dans leurs projets (Aix les Bains, Albens, Albertville, Le Chatelard, Lescheraines, Randens, etc.).

Pour profiter de l'expérience de la SEMCODA, la ville d'UGINE et son OPHLM ont également fait appel à elle pour l'étude de nombreux projets.

La ville d'UGINE a décidé avec d'autres collectivités dont la ville d'ALBERTVILLE de créer un outil commun d'aménagement, de construction et de rénovation à savoir une société d'économie mixte qui s'appellera la SEM des quatre vallées (SEM 4 V) en souhaitant la participation de la SEMCODA à hauteur de 50 000 € soit 2.5 % du capital. Une synergie de moyens pourra être mise en place avec la nouvelle SEM, la SEMCODA, les offices HLM d'UGINE et d'ALBERTVILLE, ainsi que l'OPAC DE SAVOIE.

Le capital de la future SEM sera d'un montant de 1 995 000 € avec comme actionnaires les villes d'UGINE et d'ALBERTVILLE pour environ 40% chacune. Participeraient en outre au capital le département de la Savoie (2.51%), le Val d'Arly (0.30%), le Crédit Agricole (2.51%), la Caisse d'Epargne (2.51%), l'OPAC de Savoie (2.51%), l'OPH d'UGINE (3.78%) et celui d'ALBERTVILLE (3.78%), et enfin diverses entreprises.

La viabilité financière de cette société est garantie par la participation du département de la Savoie, des villes d'UGINE et d'ALBERTVILLE ainsi que leurs offices, outre les établissements bancaires de la place, ce qui apporte une garantie de pérennité de la structure avec la garantie d'un chiffre d'affaires de bon niveau.

Pour la SEMCODA, il s'agit de conforter son implantation en Savoie, d'apporter son savoir faire et son assistance aux collectivités qui ont fait appel à elle, en parfaite intelligence et même en collaboration avec les organismes du département.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1524-5 15^{ème} alinéa, le Maire propose d'autoriser expressément la SEMCODA à participer au capital de la future société d'économie mixte dénommée SEM 4 V à hauteur de 50 000 € soit 2.5% du capital.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 23	CONTRE : 0	ABST. : 3 - Jacky RAVAZ + pouvoir d'E. GUTIERREZ - Chantal REY

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2011-6-7 Rapport 2010 - Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets

Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs publie, comme la loi l'y oblige, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement. Le rapport pour l'année 2010 est consultable en Mairie.

Une synthèse de ce rapport a été annexée la note de synthèse (**Annexe n°1**).

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la présentation de ce rapport.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2011-6-8 Rapport de gestion 2010 - SEMCODA

La SEMCODA publie chaque année un rapport de gestion à l'attention des collectivités territoriales actionnaires, conformément à l'article L. 1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une synthèse du rapport 2010 a été annexée à la note de synthèse (**Annexe n°2**).

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la présentation de ce rapport.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Le Maire commente le rapport.

III. PERSONNEL COMMUNAL

2011-6-9 Modification de postes – Filière administrative

Pour permettre à un agent d'être nommé à un grade supérieur, suite à la réussite à un examen professionnel, le Maire propose :

- de créer un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2011,
- de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet que cet agent occupait précédemment, dès que la nomination au grade supérieur aura été réalisée.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

IV. QUESTIONS DIVERSES

Philippe GUYON remercie le conseil municipal pour l'envoi de fleurs au mariage de sa fille ainsi que le Maire des Avenières pour lui avoir permis de célébrer ce mariage.

Philippe GUYON demande où en sont les travaux d'aménagement de l'ancien office de tourisme pour l'installation d'un magasin.

Le Maire précise que l'acheteur du bâtiment réalise des travaux de réfection des façades. Il souhaite ouvrir son magasin avant Noël.

Josiane GIPPET souligne que l'entreprise chargée du fauchage n'est passée qu'une seule fois en juillet pour entretenir le bord des routes. Un deuxième passage vient d'avoir eu lieu mais entretemps, l'ambrosie a beaucoup poussé. Elle demande ce qui est prévu pour l'année prochaine.

Le Maire répond que le prestataire a exécuté les travaux qui lui ont été commandés. La Commune a choisi pour l'entretien des abords de voies communales de recourir aux mêmes méthodes de fauchage que celles du département, selon le principe suivant « fauchage raisonné, nature protégée ».

Concernant la vie locale, Jacky RAVAZ dit qu'il a été interpellé sur la fermeture éventuelle du Petit Casino. Il demande ce qu'il adviendra par la suite si ce magasin disparaît car il s'agit d'un commerce de proximité qui rend service à bien des personnes.

Le Maire n'a pas d'autre information sur cette question.

Jacky RAVAZ souhaite que ce commerce puisse perdurer.

Le Maire est d'accord sur ce point.

INFORMATIONS

- Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoir depuis le Conseil municipal du 25 mai 2011
- Cérémonie du 11 Novembre
- Communauté de Communes du Pays des Couleurs – Réflexion relative aux piscines

Le Maire informe que sous le mandat précédent de la CCPC, existait un projet de piscine couverte. Sous le mandat actuel, le président, très pragmatique et soucieux du bon équilibre des finances publiques, a proposé au conseil communautaire d'abandonner ce projet. L'objectif aujourd'hui est de demander une participation dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes non pas pour créer des équipements nouveaux mais pour essayer de préserver ceux déjà existants. En effet, les piscines du territoire de la CCPC sont vétustes. Par ailleurs, la réglementation nous impose de les rendre accessibles au public d'ici 2015.

Un groupe de travail a été formé à la CCPC et réfléchit sur les moyens de conserver ces équipements car les communes ne peuvent seules en assurer le fonctionnement. La question est de savoir comment la CCPC peut intervenir sur des équipements qui ne lui appartiennent pas car le transfert de compétences n'est pas inscrit à l'ordre du jour.

Alain SOCIE note à la CCPC une évolution positive. Elle reconnaît désormais les micro-bassins de vie et ne cherche pas seulement à centraliser les équipements.

Philippe GUYON demande combien de piscine sont encore en fonctionnement.

Le Maire répond que celles de Montalieu et des Avenières sont encore en service. Pour remettre en état celle de Morestel, le coût des travaux est estimé à 1.2 million d'euros. Pour celle des Avenières, c'est la même chose. Celle de Montalieu étant plus récente, le coût serait moindre.

- Communauté de Communes du Pays des Couleurs – Réflexion relative à l'éclairage public

Alain SOCIE dit qu'une réflexion sur l'éclairage public a été engagée par la CCPC. Un diagnostic a été réalisé sur la base d'une éventuelle prise de compétence de l'éclairage public par la CCPC.

Le Maire précise que les accords du Grenelle de l'Environnement ont imposé de nouvelles contraintes notamment sur le type d'ampoules à utiliser. 64% des ampoules devront donc être changées pour être en conformité avec les textes. Les communes n'auront pas les moyens d'assumer seules cette charge.

- Communauté de Communes du Pays des Couleurs – Réflexion relative à la musique à l'école

Le Maire rappelle que l'Ecole de musique intercommunale est dissoute depuis le 31 août 2011. La CCPC a repris la compétence musique à l'école et recruté 3 agents dont un à temps

complet. Les cycles 3 seront privilégiés ainsi que les écoles (cycles 2 et 3) n'ayant pas encore bénéficié de cours de musique l'année dernière.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h38.

Liste des annexes :

- ↳ Annexe n°1 : Synthèse du rapport 2010 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement
- ↳ Annexe n°2 : Synthèse du rapport de gestion 2010 de la SEMCODA
- ↳ Annexe n°3 : Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoir depuis le Conseil municipal du 25 mai 2011

Fait aux Avenières, le 5 octobre 2011

Le Maire,

Gilbert MERGOND